

Formulaire d'adhésion ASSOCIATION Union SkateBoard 2021/2022

NOM:	PRENOM:
Code Postal :	Ville:
N° Téléphone FIXE:	Portable:
Tarifs adhésion à l'U	JSB valable jusqu'au 01/09/2022 :
	13ans = 35€
+	13ans = 50€
Règlement à effectuer par chèque uniquer	<u>nent</u> à l'ordre de :
<u>UNION SKA</u>	TEBOARD Association
Les dossiers d'inscription sont à rapporter à ur Shifty Boardshop, avec les éléments ci-dessous	n des membres du bureau, à l'accueil du Skatepark ou chez s :
✓ Le présent document, daté et signé✓ Pour les mineurs, la signature et l'ad	ccord écrit des parents sont obligatoires,
<u>ATTENTION</u> : Aucune inscription ne sera prise	e s'il manque un des éléments demandés.
	tité te sera demandée pour accéder aux créneaux associatifs ise de 10% sur le matériel skate chez notre partenaire, Shift
Pour les majeurs, acceptes-tu d'être responsable	ole de session? OUI NON
« Je certifie que tous les renseignements porté du règlement intérieur de l'association. » Fait à, le,	és sur ce document sont exacts et d'avoir pris connaissance
<u>Signature :</u>	



Règlement intérieur Union SkateBoard

Article 1: Lieux

L'adhésion à l'association Union Skateboard donne l'accès gratuitement au skatepark de Dijon lors des séances associatives les mardis de 18h00 à 21h00 et les vendredis de 19h00 à 21h00, à l'adresse suivante :

Skatepark de Dijon 2, rue du Général Délaborde 21000 DIJON

Article 2: Modalité d'accès

Le Skatepark est en accès gratuit sur présentation de votre carte d'identité lors des séances dédiées. Cependant, l'accès au site peut être limité à l'occasion de manifestations particulières. Seule, la Ville de Dijon est habilitée à attribuer la mise à disposition du site.

L'Association Union SkateBoard décline toute responsabilité due à un manque de discipline ou à un évènement naturel pouvant intervenir pendant l'utilisation du site ainsi qu'en cas d'accident consécutif à la pratique sportive et en cas de vol ou disparition sur le site d'effets personnels.

A ce titre, le Skatepark mets à votre disposition des vestiaires.

Les utilisateurs seront tenus pour responsable des dommages causés par leur faute aux installations. Les dégradations, de toute nature, donneront lieu à remboursement de la part des responsables légaux ou de leurs parents pour les mineurs.

La présence d'un responsable de session au minimum est obligatoire sur le site afin de pouvoir prévenir les secours en cas d'accident.

Article 3 : Règles de conduite

Les utilisateurs ne doivent pas troubler la tranquillité publique - tout tapage est interdit. Ils doivent maintenir le lieu propre.

L'introduction de boissons alcoolisées, de denrées alimentaires et de tabac est interdite sur le site et dans les environs immédiats.

Les utilisateurs s'engagent à adopter un comportement prudent et respectueux vis-à-vis d'autrui (**Traversée de l'anneau bleu**, attente d'espace libre pour s'élancer,...).

« Le port d'un casque de protections homologué est obligatoire sur l'ensemble des aires d'évolution, modules, pistes d'initiation compris » art 2.4 du règlement intérieur du Skatepark.

D'une manière générale, les usagers doivent pratiquer leur sport dans le respect des autres et du matériel mis à leur disposition.